

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2022

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 94

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2 TER

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Un volet est consacré aux modes d'information des femmes en matière de recours à l'avortement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire de promouvoir des alternatives à l'avortement. Avec 232 200 avortements cette année, il est nécessaire de s'interroger sur les manières de promouvoir la croissance démographique française.